



Pays de  
Grande Sologne  
syndicat mixte

**Sologne**  
VAL DE LOIRE

# COMITE SYNDICAL

**Lundi 27 Mars 2023 – 18H30**

**Neung-sur-Beuvron**

**ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY – EFFECTIF LEGAL DU COMITE SYNDICAL : 60**

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le lundi vingt-sept mars deux-mille-vingt-trois à 18 heures 30 minutes, à Neung-sur-Beuvron, à la salle des fêtes - Place Albert Prudhomme, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

**Étaient présents :** M. Pascal BIOULAC, (Conseiller départemental), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. Francis VALTER, (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, M. Robert GARNIER (Dhuizon), M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), Mme Isabelle GASSELIN, Mme Pierrette DUPRÉ (La Ferté-Imbault) M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), Mme Aline MOLLER GRASSER, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Pascal LIEUVE, M. Thierry PASCAULT, (Millançay), M. Éric MORAND, (Montrieux-en-Sologne), M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE (Nouan-le-Fuzelier), Mme Sylviane DEWEILDE (Orca), Mme Bernadette COURRIOUX, M. Michel GIRAUDON (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), M. François BARDON (Souvigny-en-Sologne), M. Julien DUFRAINE, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. Nicolas DEGUINE, M. Anthony GUICHARD (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Daniel LOMBARDI, Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

**Étaient absents excusés :** M. Christophe THORIN, Mme Virginie VERNERET, Mme Tania ANDRÉ (Conseillers départementaux), M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Sébastien GAY (Marcilly-en-Gault), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orca), M. Raphaël JOUSSET (Salbris), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC, Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzon).

**Avait donné pouvoir :** 0

**Secrétaire de séance :** M. Guillaume GIOT

**Nombre de membres titulaires en exercice :** 60

**Nombre de membres présents :** 46

**Nombre de votants :** 46

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

**Date de la convocation :** le 06 mars 2023 et de l'ordre du jour : le 17 mars 2023 – CA 2022 – CG 2022 - Budget 2023  
**Assistaient également au Comité syndical :** Mme KANENGIESER, directrice, et Mme VENON, assistante de direction Pays de grande Sologne.

Madame la 1<sup>re</sup> Vice-présidente, Agnès THIBAUT, ayant constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18h30. Elle remercie le Maire de Neung-sur-Beuvron, Guillaume GIOT et lui donne la parole. Celui-ci souhaite une bonne séance de travail à l'ensemble des élus présents et indique qu'un verre de l'amitié sera offert à la fin du comité.

Madame THIBAUT :

- Excuse Madame Cécile CAILLOU-ROBERT, conseillère régionale.
- Fait ensuite appel à candidature pour nommer **un secrétaire de séance**. M. Guillaume GIOT, représentant la commune de Neung-sur-Beuvron, se porte volontaire pour remplir cette fonction. Cette décision est entérinée par un vote à main levée.
- Soumet au vote des délégués l'approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2023 à Vernou-en-Sologne, et présente l'ordre du jour.

**AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

## ORDRE DU JOUR :

- 1- **Présentation et vote des comptes de gestion et administratif 2022 :**
    - a. délibération n°2023-10 adoption du compte de gestion 2022,
    - b. délibération n°2023-11 approbation du compte administratif
  - 2- **Présentation et approbation du budget primitif 2023 :**
    - a. délibération n°2023-12 adoption du BP 2023
    - b. délibération n°2023-13 affectation des résultats du CA 2022
    - c. délibération n°2023-14 proposition d'élaboration d'une stratégie de développement touristique liée aux itinéraires doux et cyclos en Grande Sologne
  - 3- **Délibérations courantes pour l'année 2023 :**
    - a. délibérations n°2023-15 adhésions/cotisations 2023,
    - b. délibérations n°2023-16 ligne de trésorerie
    - c. délibérations n°2023-17 et n°2023-18 délégation de signature aux agents
  - 4- **Ressources Humaines :**
    - a. délibération n°2023-19 autorisation de renouvellement de vacances pour le projet SCoT de Grande Sologne,
    - b. délibération n°2023-20 création d'un poste catégorie B – 35-35<sup>e</sup> sur les missions de contractualisation et d'animation des contrats (Leader – CRST)
  - 5- **Informations et questions diverses**
- 

## 1- COMPTE DE GESTION / COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET PREPARATION DU BUDGET 2023 :

Madame Agnès THIBAULT indique que :

- **Le compte de gestion et le compte administratif sont en cohérence.**
- La note de synthèse du compte administratif 2022 a été communiquée au préalable aux élus du comité syndical par mail le vendredi 17 mars dernier, puis elle présente la balance générale 2022.

## BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

### Balance générale 2022 :

- Investissement : - 25 106,18 € (SCoT)
- Fonctionnement : + 123 505,66 €
- Solde-report en fonctionnement pour 2023 : + 98 399,48 €

Le solde provient :

- de subventions régionales et européennes supérieures au prévisionnel (LEADER), notamment d'un versement Leader pour la campagne 2020 de promotion de la Sologne,
- d'une subvention de l'Etat liée à la réalisation de documents d'urbanisme (40 000 €),
- versement d'une subvention de la Région dans le cadre de la coopération décentralisée,
- d'études non menées dans le cadre du CRST (ex : diagnostic CLS décalé à 2023),
- d'une facturation du SCoT non soldée totalement.

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022 – DEPENSES TOTALES : 340 590,46 €**

### Charges à caractère général (chapitre 11) :

Le montant réel des charges s'élève à **80 394,07 €**.

- **Ces dépenses comprennent essentiellement le coût du fonctionnement du syndicat mixte** : loyer, location voiture, maintenance informatique ; frais de télécommunication ; fournitures ; mutualisation d'un poste avec la Chambre d'agriculture ; études, etc...
- **Assurances** : locaux, voitures, élus, assurance juridique....

**Charges de personnel (chapitre 12) :**

Le montant des charges de personnel s'élève donc pour 2022 à **257 187,77 €**.

Ce montant correspond à 4 postes RH chargés (2 catégories A + 1 agent catégorie B (PVD) + 1 agent catégorie C) + un vacataire pour le SCoT.

**42 : opérations d'ordre entre sections – amortissements : 1 579,42 €**

**65 : Autres charges :** frais de mission + arrondis des prélèvements à la source. Elles s'élèvent à **1 429,20 €**.

**66 : Charges financières** frais administratifs/ligne de trésorerie : **00,00 €**

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022 – RECETTES TOTALES : 464 096,12 €**

Pour le Pays de Grande Sologne, il existe principalement 2 types de recettes :

- **Les contributions des membres** : communautés de communes, communes, Département. Pour les communes et communautés de communes, la contribution est calculée à partir de la population DGF et du potentiel fiscal des communes. Le Président indique que ces contributions demeurent à l'identique par rapport à 2022.
- **Les subventions** : principalement du Conseil régional, de l'Union européenne et de l'Etat.

***Aucune recette du Pays de grande Sologne ne vient d'un produit direct issu de la fiscalité locale.***

**002 : Excédent reporté :** report de l'exercice 2021 : **122 262,77 €**

**6419 : Remboursement rémunération :** **00,00 €** (remboursement par l'assurance des indemnités journalières).

**6479 : remboursement URSSAF :** **00,00 €**

**74 : dotations, subventions et participations :**

**74718 :** Etat (SCoT + PVD) : **59 883,87 €**

**7472 :** Région : **51 929,50 €** (participation salaires agents du Pays + coopération décentralisée).

**7473 :** Département : **27 000,00 €** (dotation de fonctionnement)

**74741 :** Communes : **113 700,00 €**

**74758 :** Autres groupements (communautés de communes) : **62 425,00 €**

**7481 :** Attribution sur versement : **26 894,36 €** (fonds européens)

**75 : autres produits de gestion courante :** **0,62 €** (arrondis des retenues d'impôts à la source lorsque l'arrondi est favorable à l'entité).

Les recettes du compte administratif 2022 s'élèvent à **464 096,12 €**, soit 47 809,35 € de plus que prévus au BP 2022.

• **SECTION D'INVESTISSEMENT 2022 - DEPENSES : 37 724,07 €**

**001 : résultat reporté :** **11 038,47 €**

**Chapitre 20 : immobilisations incorporelles :** **26 685,60 €**

**202 :** frais d'urbanisme : **26 685,60 €** (SCoT)

**2051 :** concession et droits (logiciels) : **00,00 €**

Le BP 2022 prévoyait des dépenses en investissement (frais documents d'urbanisme) de **42 000,00 €** au titre des « immobilisations incorporelles ». En raison d'un report de l'arrêt du SCOT, cette dépense n'a pas encore été soldée complètement.

**Chapitre 21 : immobilisations corporelles : 00,00 €**

• **SECTION D'INVESTISSEMENT 2022 - RECETTES : - 25 106,18 €**

**10 : dotations fonds divers et réserves : 11 038,47 €**

1068 : Excédent fonctionnement capitalisé : **11 038,47 €**

10222 : FCTVA : **00 €**

**28 : amortissement des immobilisations : 1 579,42 €**

2805 : amortissement concessions et droits : **651,42 €**

281838 : amortissement matériel bureau et informatique : **928,00 €**

*Soit un résultat d'investissement de - 25 106,18 € (compensé par un excédent en fonctionnement).*

**Délibération compte de gestion (n°2023-10) :**

Madame THIBAUT indique que le compte de gestion est conforme au compte administratif.

Elle soumet au comité le vote du compte de gestion 2022.

**AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

En l'absence provisoire du Président, Madame Agnès THIBAUT, 1<sup>re</sup> Vice-présidente demande s'il y a des objections ou des remarques. Aucune remarque n'est formulée. Elle soumet ensuite aux élus du comité syndical le vote du compte administratif.

**Délibérations compte administratif (n°2023-11) :**

En l'absence du Président, Madame THIBAUT soumet le compte administratif 2022 au vote du comité.

**AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

Monsieur le Président rejoint la salle, remercie le comité pour sa confiance et présente la proposition de budget primitif pour 2023.

**2- PRESENTATION DE LA PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2023**

Le Président indique qu'en raison de la charge de travail reposant sur les agents du Pays en 2022 et 2023 (préparation de la candidature Leader 2023-2027 ; fin d'exécution du programme 2014-2022 ; arrêt maladie d'un agent), le syndicat mixte n'a pas organisé de débat d'orientations budgétaires pour cette année 2023. Il rappelle aux élus que celui-ci n'est néanmoins pas obligatoire pour le Pays de grande Sologne, conformément aux termes de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, c'est-à-dire les communes de plus de 3 500 habitants (ce qui n'est pas le cas du Pays considéré sur la strate des 2 000 habitants pour la gestion administrative).

**PROPOSITIONS ET PROJETS POUR 2023 :**

**Pour les contractualisations :**

- **Signature du nouveau programme Leader** et installation du nouveau programme Leader 2023-2027 – évaluation du dispositif 2014-2022. Mutualisation du poste avec la Chambre d'agriculture (coût estimé 2023-2024 : 24 623,20 €, subvention leader de 80%) pour la partie gestion du

programme. Il laisse ensuite la parole à Monsieur Alexandre AVRIL, 2<sup>e</sup> vice-président et président du GAL, qui indique qu'à l'issue du dernier comité de programmation Leader, 100% des crédits inscrits pour le dispositif 2014-2022 ont été consommés. Il précise que la prochaine enveloppe Leader pour la période 2023-2027 sera de 662 000 € pour le territoire de Grande Sologne, et redonne la parole au Président.

- **Renouvellement du poste de chef de projet « Petite Ville de Demain » cadre B avec prise en charge à 75 %** (salaire chargé non environné) par l'Etat, soit environ 15 000 € de reste à charge pour le Pays (compensé par dotation spécifique des communes de Lamotte-Beuvron, Salbris et de la communauté de communes de la Sologne des Etangs).

#### Stratégie de développement du territoire :

- **Santé** : élaboration d'un Contrat Local de santé – travail à la réalisation du diagnostic + plan d'actions en fin d'année. Réalisation du diagnostic par l'Observatoire de l'Economie et des Territoires (diagnostic évalué à 20 000 € - demande de subvention de 16 000 € auprès de l'ARS).
- **Projet Sportif de territoire** : mise en place du plan d'actions, réflexion sur la possibilité de recruter une ressource humaine pour l'animation du dispositif (financement « A Vos ID » ? + Leader ?), création d'une newsletter. Travail en partenariat avec le CROS et le CDOS.
- **Lutte contre les incendies de forêts** : avec le SDIS 41 et la DDT, travail sur la prévention des feux de forêts dans le département et en Sologne en particulier. Le Président indique que la Sologne a été choisie comme territoire pilote par les SDIS du 41 et 45 sur un « triangle Souesmes-Salbris-Lamotte-Beuvron ».
- **Développement touristique** :
  - **Développement d'une route des terroirs** : développer des parcours et itinéraires des vins, des fromages et des produits locaux, et relier la Loire à Vélo au projet de Cher à Vélo en passant par la Sologne. Projet de coopération Pays de Grande Sologne / Pays Val de Cher Romorantinais/ le Pays des Châteaux. Valorisation de nos produits du terroir et du travail réalisé sur la création de filières, comme l'Agneau de Sologne.
  - **Préserver et promouvoir le patrimoine matériel et immatériel de la Sologne**. Valorisation des fêtes et foires traditionnelles et du patrimoine culturel et touristique des villages. Travail partenarial avec l'Observatoire de l'Economie et des territoires pour la réalisation d'une appli créant 25 parcours (story maps) pour valoriser le territoire de chacune des communes du Pays.
  - **Valorisation touristique et paysagère des villages de Sologne** : poursuite du travail engagé avec le CAUE et les services du Pays de Grande Sologne. L'idée est de mettre en commun le travail réalisé et les propositions faites dans chaque commune pour aboutir à une cohérence dans l'aménagement de nos villages peut-être avec une charte ou un document des bonnes pratiques.

#### Démarche partenariale :

- Poursuite du projet de coopération autour de la valorisation des potentiels touristiques des territoires. Travail à la candidature de la prochaine programmation du fonds conjoint à la coopération décentralisée France / Maroc du ministère des affaires étrangères sur les thématiques de filières ovines, le réchauffement climatiques, la gestion des essences et des ressources en eau.
- Participation au travail sur la structuration de la filière « Agneau de Sologne », en coopération peut-être avec les Pays voisins. Projet inscrit sur le dispositif A Vos ID et peut-être en Leader 2023-2027.

## Achèvement de l'élaboration du SCoT du Pays de Grande Sologne.

Puis, le Président présente la proposition de budget primitif pour l'année 2023 et précise que le nouvel exercice comptable sera imputé en M57.

### PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2023 – PASSAGE EN M57 :

Le Président indique que certains ajustements en fonctionnement ont été apportés depuis l'envoi des documents préparatoires, sans pour autant modifier le montant global du budget présenté ce soir :

- mauvaise imputation de chapitre pour le compte 6355 taxes et impôts sur les véhicules 207 € à basculer du chapitre 11 au 12,
- chapitre 65 - compte 65312 (frais de mission) montant à inscrire 2 500 € et non 3 000 €. Donc sommes à inscrire 4 632,37 € au lieu de 5 132,37 €.

#### A. CONTRIBUTIONS DES MEMBRES :

Le Président indique que le Bureau du Pays du 8 mars dernier a proposé de ne pas augmenter les contributions pour cette année 2023 et de présenter un tableau identique à celui de 2022, conformément aux statuts du Pays de grande Sologne (50% potentiel fiscal + 50 % population DGF).

#### B. PRESENTATION ET ANALYSE DE LA PROPOSITION DE BP 2023

Le Président rappelle que les éléments concernant le budget 2023 ont été communiqués par mail à l'ensemble des délégués le 17 mars 2023, puis il fait lecture de la proposition de budget primitif 2023 :

#### • SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023 - DEPENSES : 421 349, 82 €

##### Charges à caractère général (chapitre 11) :

Le montant réel des charges s'élève à **104 224,36 €**.

- Ces dépenses comprennent essentiellement le coût du fonctionnement du syndicat mixte ainsi que la prévision de dépenses supplémentaires liées au poste mutualisé avec la chambre d'agriculture (dépenses en hausse en raison de la fin de programme Leader), la réalisation d'un diagnostic santé à l'échelle du territoire, + enquête publique du SCoT, soit 4 % du montant global du marché.

##### Charges de personnel (chapitre 12) : le montant des charges s'élève **295 207,00 €**.

Ce montant correspond à 4 postes RH chargés (2 catégories A + 1 agent catégorie B (PVD) + 1 agent catégorie C) + un vacataire pour le SCoT+ éventuellement le recrutement d'un agent en remplacement d'un arrêt maladie.

**023 : Virement à l'investissement : 15 206,67 €** pour combler le déficit en investissement.

**42 : opérations d'ordre entre sections – amortissements : 1 579,42 €**

**65 : Autres charges :** frais de mission + arrondis des prélèvements à la source. Elles s'élèvent à **4632.37€**.

**66 : Charges financières** frais administratifs/ligne de trésorerie : **500,00 €**

#### • SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023 – RECETTES : 421 349,82 €

**002 : Excédent reporté :** report de l'exercice 2022 : **98 399,48 €**

**6419 : Remboursement rémunération : 00,00 €** (remboursement par l'assurance des indemnités journalières).

**6479 : remboursement URSSAF : 00,00 €**

**74 : dotations, subventions et participations : 322 950,34 €**

74718 : Etat : 52 235,00 € - remboursement PVD + CLS

7472 : Région : 53 600,00 € (participation salaires agents du Pays + coopération décentralisée).

7473 : Département : 27 000,00 € (dotation de fonctionnement)

74741 : Communes : 113 7000,00 € (+ reste à charge PVD)

74758 : Autres groupements (communautés de communes) : 62 425,00 € (+ reste à charge PVD)

74773 : Participation FEADER 13 990,34 € (fonds européens)

• **SECTION D'INVESTISSEMENT 2023 - DEPENSES : 43 920,58 €**

**001 : résultat déficit reporté : 25 106,18 €**

**Chapitre 20 : immobilisations incorporelles : 16 814,40 €**

202 : frais d'urbanisme : 15 314,40 €. Ce montant correspond au solde du paiement du SCoT.

2051 : concession et droits (logiciels) : 1 500,00 €

**Chapitre 21 : immobilisations corporelles : 2 000,00 €**

• **SECTION D'INVESTISSEMENT 2023 - RECETTES : 43 920,58 €**

**021 : virement du fonctionnement : 15 206,67 €**

**10 : dotations fonds divers et réserves : 27 134,49 €**

1068 : Excédent fonctionnement capitalisé : 25 106,18 €

10222 : FCTVA : 2028,31 €

**28 : amortissement des immobilisations : 1 579,42 €**

2805 : amortissement concessions et droits : 651,42 €

281838 : amortissement matériel bureau et informatique : 928,00 €

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions. Madame Isabelle GASSELIN, Vice-présidente membre du Bureau du Pays de Grande Sologne, indique qu'elle souhaite poser 2 questions : pourquoi le compte 6227 du chapitre 11 est crédité de 12 500 € alors que le BP 2022 prévoyait 400 € ? Le Président indique que Monsieur Alexandre AVRIL, Vice-président du Pays, a posé la même question lors du Bureau du 8 mars 2023. Monsieur Alexandre AVRIL répond à Madame GASSELIN qu'il s'agit d'une provision pour payer l'enquête publique réglementaire à la suite du vote d'arrêt du projet de SCoT le 9 février dernier en comité syndical. Le montant de l'enquête publique est un pourcentage du montant du marché initial du SCoT. Madame GASSELIN demande ensuite à quoi correspond l'augmentation d'environ 30 000 € du budget réservé au chapitre 12 – charges de personnel ? Le Président indique que le syndicat mixte doit faire face à un arrêt maladie. Madame GASSELIN demande pourquoi le syndicat mixte a maintenu 2 postes de directrice. Le Président répond qu'il n'y a qu'une seule directrice et qu'il faut remplacer l'agent en arrêt. Le Président indique que le syndicat mixte va être remboursé par l'assurance de l'arrêt maladie mais qu'à ce jour le montant des remboursements n'est pas connu et qu'il ne serait pas sincère d'inscrire une somme au hasard.

Le Président soumet au vote l'adoption du budget primitif 2023 du syndicat mixte du Pays.

**Délibération Budget Primitif 2023 (n°2023-12) :**

Le Président soumet au vote des délégués le budget primitif 2023.

**AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLES 43 – ABSTENTIONS 3- CONTRE 0**

Le Président soumet ensuite au vote des membres du comité la proposition d'affectation des résultats du compte administratif 2022.

**Délibération- Affectation des résultats du CA 2022 (n°2023-13) :**

Il est proposé d'affecter les résultats du compte administratif 2022 de la manière suivante :

Résultats de fonctionnement : + **123 505,66 €**.

Solde d'exécution de la section d'investissement : - **25 106,18 €**

Proposition de report en fonctionnement sur le budget primitif 2023 : + **98 399,48 €**, compte tenu du prélèvement de 25 106,18 € à destination du compte 1068 en investissement.

**AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

**C. PROPOSITION D'ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE LIEE AUX ITINERAIRES DOUX ET CYCLOS EN GRANDE SOLOGNE :**

Le Président indique aux membres du Bureau qu'il souhaiterait « professionnaliser » la mise en tourisme liée à la Sologne à vélo et autres itinéraires cyclables en Sologne, notamment relier le Pays des Châteaux à Vélo et le projet Cœur de France à Vélo porté par le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantin. Il est également nécessaire de travailler l'axe Orléans-Vierzon. Il émet l'idée de se doter d'une ingénierie pour aider à la décision et développer une stratégie commune à l'ensemble du territoire, avec pour objectif de valoriser le patrimoine solognot, mais également les gîtes, chambres d'hôtes, le canal de la Sauldre, les restaurants, etc....

Monsieur François BARDON, représentant la commune de Souvigny en Sologne indique qu'il faudra veiller à inclure les hébergements mais aussi les petits commerces de centre-ville dans cette réflexion.

**Délibération - (n°2023-14) : Proposition d'élaboration d'une stratégie de développement touristique liée aux itinéraires cyclos en Grande Sologne et partenariats à créer avec les territoires voisins.**

**AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

Le Président énumère ensuite aux membres du comité les délibérations de fonctionnement du syndicat mixte à soumettre aux votes pour l'année 2023.

**3- DÉLIBÉRATIONS COURANTES POUR L'ANNEE 2023 :**

**A. DELIBERATIONS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN DU SYNDICAT :**

**Délibération – Adhésions - Cotisations 2023 (n°2023-15) :**

Il est proposé au comité syndical d'adhérer pour 2023, comme les années précédentes, au CAUE 41 (250 €), à l'Observatoire de l'économie et des territoires (750 €), à l'Association Nationale des Pôles Territoriaux (ANPP) (620 €), à l'association A3P (association des Pays et PETR de la Région Centre Val de Loire- montant connu en juin), TGV Grand Centre Auvergne (150 ou 200 €), au GIP-RECIA (280 €), au CNAS/ COS (environ 4 000 €).

**AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

**B. FINANCES – BUDGET 2023 – AUTORISATION D'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE :**

**Délibération –Autorisation ouverture d'une ligne de trésorerie pour cette année 2023 (n°2023-16) :**

Afin de permettre l'exécution du BP 2023 tel qu'adopté par le comité syndical et pour anticiper le versement des subventions attendues, le Président propose de solliciter une ligne de trésorerie pour une durée de 12 mois et pour un montant maximum de 100 000 €.

**AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

### **C. AUTORISATION DELEGATION SIGNATURE A L'AGENT CHANTAL VENON -FAURIE:**

#### **Délibération –Autorisation de délégation de signature à l'agent Chantal VENON-FAURIE (n°2023-17) :**

Afin de faciliter la gestion courante des affaires du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne, le Président propose au comité syndical de déléguer la signature des documents liés à l'affranchissement du courrier, ainsi qu'à l'achat des petites fournitures et matériels de bureau à Madame Chantal VENON-FAURIE, assistante de direction.

**AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

### **D. AUTORISATION DE DELEGATION DE SIGNATURE A L'AGENT ADELINE KANENGIESER :**

#### **Délibération –Autorisation de délégation de signature à l'agent Adeline KANENGIESER (n°2023-18) :**

Afin de faciliter la gestion courante des affaires du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne, le Président propose au comité syndical de déléguer la signature des documents liés à l'affranchissement du courrier et des bons de commandes (affaires courantes, essences, fournitures de bureau, frais de mission, réceptions, déplacements/transports, etc...) à Madame Adeline KANENGIESER, directrice du syndicat mixte.

**AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

## **4- RESSOURCES HUMAINES :**

### **A. AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DE VACATIONS POUR LE PROJET DE SCOT DU PAYS DE GRANDE SOLOGNE ET OUVERTURE DES CREDITS CORRESPONDANTS AU BP 2023**

Le projet de SCoT a été arrêté en comité syndical le 9 février 2023. Il fait actuellement l'objet d'une saisine PPA pour une durée de 3 mois, à la suite de laquelle l'enquête publique débutera pour une période de 2 mois. Afin d'accompagner de manière ponctuelle le syndicat mixte durant ces derniers mois, le Président propose de renouveler le recours au dispositif de vacations pour le projet SCoT.

#### **Délibération–Autorisation de renouvellement de vacations pour le projet de SCoT et ouverture des crédits correspondants au BP 2023 (n°2023-19) :**

Vu les délibérations n°2021-02 et n°2021-24 du comité syndical, vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale introduit dans le décret du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de droit public une définition des vacataires, le Président propose au comité syndical de délibérer aux fins de renouveler l'autorisation de poursuivre le recours à un intervenant vacataire sur ces missions en 2023, et prévoir l'ouverture des crédits correspondants au budget 2023, dans la limite de 2 500 €.

**AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

### **B. CREATION D'UN POSTE CATEGORIE B – CADRE D'EMPLOI DES REDACTEURS TERRITORIAUX 35/35<sup>E</sup> :**

#### **Délibération–RH (n°2023-20) : Création d'un poste catégorie B – cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux - 35/35<sup>e</sup> – sur les missions de contractualisation et animation des contrats.**

Vu le CGCT, vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPT. A défaut de candidat statutaire pour le poste à temps complet, le Pays se réserve la possibilité de recruter un agent contractuel au regard de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26/01/1984. L'agent sera affecté aux missions d'animation et de gestion des contrats (CRST, Leader) et participation à l'élaboration de dossiers de candidature et contractualisations éventuelles. La rémunération sera fixée par le Président ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

**AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

## 5- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

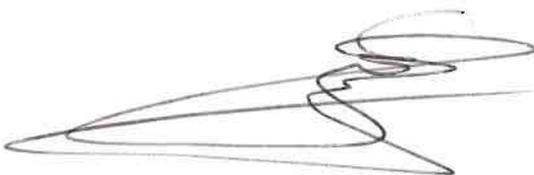
- **Leader 2023-2027** : le Président indique que le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne a reçu un courrier de la Région Centre Val de Loire informant que le montant de l'enveloppe retenue était 662 000 € pour 5 ans (contre 1,09 M€ pour la période 2014-2022 (9 ans). Il est nécessaire néanmoins de travailler à nouveau une partie de la candidature.
- **Création de la 1<sup>re</sup> newsletter « le Sport en Pays de grande Sologne »** réalisée en partenariat avec le CROS et le CDOS. Celle-ci devrait sortir d'ici la fin du mois de mars.
- L'Observatoire de l'Economie et des Territoires va lancer la création d'une appli avec 25 « story maps » à l'échelle du Pays, dont l'objectif est de valoriser le petit patrimoine matériel et naturel des villages.
- Nouvel agent de développement à la Région en remplacement d'Alexia LACLERGUE : Tiffanie ROUSSEAU. Le Président indique que l'ancienne directrice de l'ERC de Blois, Sophie BERNARD, a été remplacée par Carine DELETANG.
- Le Président indique aux délégués que le syndicat mixte a reçu un courrier de la Préfecture en accusé réception mercredi 22 mars indiquant que le Pays devait se mettre en conformité avec la loi de transformation de la fonction publique en matière de temps de travail (article 47 de la loi n°2019-828), notamment concernant les modalités de réalisation de la journée de solidarité. Dans les faits, les agents y contribuent déjà puisqu'ils ont un jour de ARTT en moins. Il faudra donc délibérer à l'occasion du prochain comité syndical afin de se mettre en conformité. Le Président propose également d'instaurer un règlement du temps de travail.

### AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h40  
Fait à Neung-sur-Beuvron, le 27 mars 2023

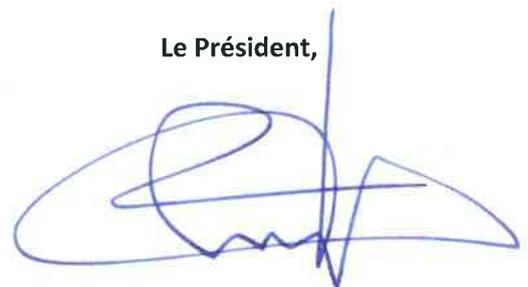
Le Secrétaire de séance,

Guillaume GIOT



Le Président,

Pascal BIOULAC



**FEUILLE DE PRESENCE**

**Le lundi 27 mars 2023 à 18 h30 - Salle des fêtes à Neung-sur-Beuvron**

Sous la présidence de M. Pascal BIOULAC

COMMUNES	DELEGUES	SIGNATURES
<b>CHAON</b>		
Titulaires	(Maire)	<b>Monsieur Patrick MORIN</b>
		<b>Monsieur Thierry PFOHL</b>
Suppléants		<i>Monsieur Paolo DA CUNHA</i>
		<i>Madame Christiane BRULAIRE</i>
<b>CHAUMONT/THARONNE</b>		
Titulaires		<b>Monsieur Francis VALTER</b>
		<b>Monsieur Patrice PAUL</b>
Suppléants		<i>Madame Sabine RABOIN</i>
		<i>Madame Stéphanie PETIT</i>
<b>DHUIZON</b>		
Titulaires	(Maire)	<b>Monsieur Michel BUFFET</b>
		<b>Madame Evelyne FOUCHER</b>
Suppléant(e)s		<i>Monsieur Christian CADART</i>
		<i>Monsieur Robert GARNIER</i>
<b>LA FERTE-BEAUHARNAIS</b>		
Titulaires	(Maire)	<b>Monsieur Jean Pierre GUEMON</b>
		<b>Madame Laurence LASSUS</b>
Suppléants		<i>Monsieur Pierre-Edouard BERG</i>
		<i>Madame Stéphanie DAVID</i>
<b>LA FERTE-IMBAULT</b>		
Titulaires	(Maire)	<b>Madame Pierrette DUPRÉ</b>
		<b>Madame Isabelle GASSELIN</b>
Suppléant(e)s		<i>Madame Vénuzia RESINA</i>
		<i>Madame Anaïs FERNANDES</i>
<b>LA MAROLLE-EN-SOLOGNE</b>		
Titulaires	(Maire)	<b>Monsieur Eric FASSOT</b>
		<b>Monsieur Alain MAUPEU</b>
Suppléants		<i>Madame Martine DESJARDIN</i>
		<i>Monsieur Alix THILLIER</i>

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

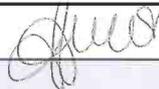
Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le

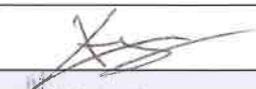
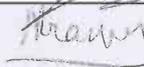
S<sup>2</sup>LOW

ID : 041-254103245-20230327-PV\_CS\_27\_03\_23-AU

**LAMOTTE-BEUVRON**

Titulaires	<b>Monsieur Laurent CARNOY</b>	
	<b>Madame Élodie SIMON</b>	
Suppléant(e)s	<i>Madame Claire DASSE</i>	
	<i>Monsieur François BELLAN</i>	

**MARCILLY-EN-GAULT**

Titulaires	<b>Monsieur Sébastien GAY</b>	Exusé
	<b>Monsieur Jean-Pierre AMOUREUX</b>	
Suppléants	<i>Madame Aline MOLLER GRASSER</i>	
	<i>Monsieur Régis DEXANT</i>	

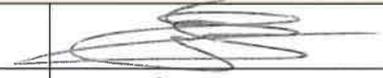
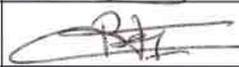
**MILLANCAY**

Titulaires	<b>Monsieur Pascal LIEUVE</b>	
	<b>Monsieur Thierry PASCAULT</b>	
Suppléants	<i>Madame Annick CHARBONNIER</i>	
	<i>Monsieur Jean-François VOGEL</i>	

**MONTRIEUX-EN-SOLOGNE**

Titulaires (Maire)	<b>Monsieur Eric MORAND</b>	
	<b>Monsieur Patrick HIRON</b>	
Suppléant(e)s	<i>Madame Karine PORTIER</i>	Exusé
	<i>Monsieur Jean-Michel GRISON</i>	

**NEUNG/BEUVRON**

Titulaires (Maire)	<b>Monsieur Guillaume GIOT</b>	
	<b>Monsieur Aymeric BARRE</b>	
Suppléant(e)s	<i>Madame Nathalie CHEVRIER</i>	
	<i>Madame Marielle LELAIT</i>	

**NOUAN-LE-FUZELIER**

Titulaires	<b>Madame Yolaine DE BEAUCHESNE</b>	
	<b>Monsieur Gérard CHÉRON</b>	
Suppléants	<i>Monsieur Éric GUILLOU</i>	Exusé
	<i>Monsieur Pierre BARJOU</i>	

**ORCAY**

Titulaire(e)s	<b>Monsieur Adrien SABOUREAU</b>	Exusé
	<b>Madame Sylviane DEWEILDE</b>	
Suppléant(e)s	<i>Madame Özlem DUMAN</i>	
	<i>Monsieur Patrick HERRERA</i>	

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

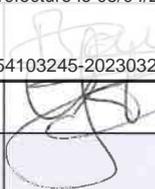
Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le

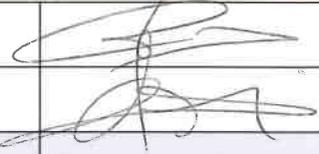
ID : 041-254103245-20230327-PV\_CS\_27\_03\_23-AU

S<sup>2</sup>LOW

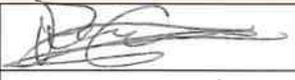
### PIERREFITTE/SAULDRE

Titulaires	(Maire)	<b>Madame Bernadette COURRIOUX</b>	
		<b>Monsieur Michel GIRAUDON</b>	
Suppléants		<i>Madame Marie GARREC</i>	
		<i>Madame Amélie LAVINA</i>	

### SAINT-VIATRE

Titulaires	(Maire)	<b>Monsieur Christian LEONARD</b>	
		<b>Monsieur Jean-Claude CLÉMENT</b>	
Suppléants		<i>Monsieur Alain CHAUVET</i>	
		<i>Monsieur Jean-Louis DUPONT</i>	

### SALBRIS

Titulaires		<b>Monsieur Angel BENITO</b>	 Exusé <i>C. Coulaud</i>
		<b>Monsieur Raphaël JOUSSET</b>	
Suppléant(e)s		<i>Monsieur Pascal SAUVAGET</i>	
		<i>Madame Chantal COUTAUD</i>	

### SELLES-SAINT-DENIS

Titulaires	(Maire)	<b>Monsieur Stéphane LEROY</b>	
		<b>Monsieur Philippe BENGHEZAL</b>	
Suppléants		<i>Madame Laurence CATHELIN</i>	
		<i>Monsieur Philippe COUPECHOUX</i>	

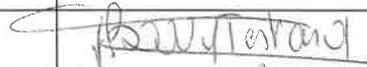
### SOUESMES

Titulaires	(Maire)	<b>Monsieur Jean-Michel DEZELU</b>	
		<b>Monsieur Jean-Marie HARRAULT</b>	
Suppléant(e)s		<i>Madame Maryse SENE</i>	
		<i>Monsieur Serge ETIEVE</i>	

### SOUVIGNY-EN-SOLOGNE

Titulaires	(Maire)	<b>Madame Chantal MEERSSCHAUT</b>	Excusée
		<b>Monsieur Alexandre DHOMMÉE</b>	Excusé
Suppléant(e)s		<i>Monsieur Pierre BABIN</i>	
		<i>Monsieur François BARDON</i>	

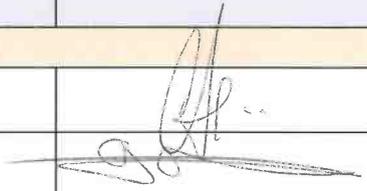
### THEILLAY

Titulaires	(Maire)	<b>Monsieur Gérard CHOPIN</b>	Excusé
		<b>Madame Joëlle BOUVY-TESTARD</b>	
Suppléant(e)s		<i>Monsieur Julien DUFRAINÉ</i>	
		<i>Monsieur Bernard PERRIOT</i>	

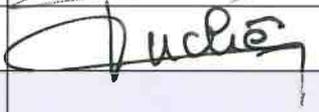
**VEILLEINS**

Titulaires	(Maire)	<b>Madame Ghyslaine DOGNIN</b>	
Suppléant(e)s		<b>Monsieur François d'ESPINAY SAINT LUC</b>	<b>Excusé</b>
		<i>Monsieur Jean-Michel MARDON</i>	
		<i>Monsieur Bertrand DE POSSESSE</i>	

**VERNOU-EN-SOLOGNE**

Titulaires		<b>Monsieur Nicolas DEGUINE</b>	
Suppléant(e)s		<b>Monsieur Anthony GUICHARD</b>	
		<i>Monsieur Nicolas BORDERIOUX</i>	
		<i>Madame Kathaleen COURCELLES</i>	

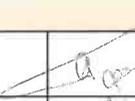
**VILLENY**

Titulaires	(Maire)	<b>Monsieur Hubert CHEVALLIER</b>	
Suppléant(e)s		<b>Madame Françoise DUCHÊNE</b>	
		<i>Monsieur Dominique HERPIN</i>	
		<i>Monsieur Richard TROY</i>	

**VOUZON**

Titulaires	(Maire)	<b>Monsieur Christian MAUCHIEN</b>	<b>Excusé</b>
Suppléant(e)s		<b>Monsieur Jean-François LAHAYE</b>	<b>Excusé</b>
		<i>Monsieur Sébastien LANSIER</i>	<b>Excusé</b>
		<i>Monsieur Olivier RICHER</i>	<b>Excusé</b>

**YVOY-LE-MARRON**

Titulaires	(Maire)	<b>Monsieur Daniel LOMBARDI</b>	
Suppléant(e)s		<b>Madame Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY</b>	
		<i>Monsieur Patrice SCHAEFFLER</i>	
		<i>Monsieur Olivier BRUNETAUD</i>	

**REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Titulaires (Maire de LAMOTTE BEUVRON)  (Maire de MENNETOU-SUR-CHER)	Monsieur Pascal BIOULAC	
	Monsieur Christophe THORIN	
Suppléant(e)s	Madame Tania ANDRÉ	Excusée
	Madame Virginie VERNERET	Excusée
	Madame Élodie PÉAN	
	Madame Angélique DUBÉ	
	Monsieur Bruno HARNOIS	
	Monsieur Guillaume PELTIER	

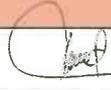
**COMMUNAUTES DE COMMUNES****Sologne des Rivières**

Titulaires (Pdt CCSR / Maire de SALBRIS)	Monsieur Alexandre AVRIL	
	Madame Catherine LUNEAU	
Suppléant(e)s (Maire d'ORCAY)	Madame Christelle DA FONTE	
	Madame Catalina CHAPERON	

**Sologne des Etangs**

Titulaires (Maire de MILLANCAY)  (Pdt CCSE / Maire de Marcilly-en-Gault)	Monsieur Philippe AGULHON	
	Madame Agnès THIBAUT	
Suppléant(e)s	Monsieur Dominique GARDY	
	Monsieur Daniel BORYSKO	

**Cœur de Sologne**

Titulaires (Maire de NOUAN-LE-FUZELIER)	Monsieur Patrick LUNET	
	Monsieur Jean-Christophe DUPONT	
Suppléants	Madame Claire SIMONNET	
	Madame Valérie REGIBIER	

## Personnes associé(e)s :

ORGANISMES		
Elues référentes du Conseil Régional	Madame Cécile CAILLOU-ROBERT	Excusée
	Madame Delphine BENASSY	Excusée
Chargée de mission développement territorial du Conseil Régional Directrice de l'espace régional de Loir-et-Cher		
	Madame Carine DELETANG	
PRESSE	<i>La Nouvelle République</i>	Monsieur Pascal SALA 
	<i>La République du Centre</i>	Madame Laurence FIGERE-TARQUIS
	<i>La Renaissance</i>	Madame Laurence RICHER
	<i>Le Petit Solognot</i>	Madame Frédérique MONNIER
	<i>Horizon</i>	
	<i>Le Berry Républicain</i>	Madame Joëlle BOUVY-TESTARD 
	Pays de Grande Sologne, Directrice	Madame Adeline KANENGIESER 